

# Domodep news 7



Bonjour Madame, Monsieur,

Etant un acteur actif sur l'autonomie et le handicap, la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, demande aux constructeurs et propriétaires de bâtiments publics ou privés, d'établissements recevant du public ou de logement d'améliorer l'accessibilité des bâtiments quelque soit la pathologie des personnes.

La société DOMODEP fabrique des produits sur-mesure de domotique simple intégrés au sein des établissements spécialisés, médicalisés tels que les EHPAD, MAS, FAM ainsi qu'au domicile tout en respectant les particularités et les souhaits de chaque utilisateur.

Spécialiste dans les domaines suivants :

- La DOMOTIQUE comprenant le contrôle d'accès, les éclairages, l'appel ascenseur, l'ouverture et fermeture des ouvrants (portes, les volets...), les lits médicalisés...
- Le mobilier adapté (cuisine, salle de bain...).
- Les systèmes d'appel comme l'appel chute, l'appel infirmière/malade, l'appel déambulatoire, l'appel fugue...

Notre expertise de la dépendance, notre connaissance sur l'handicap ainsi que sur la maîtrise des techniques du bâtiment, nous permettent de proposer une solution globale, adéquat, depuis l'audit jusqu'à la mise en place des installations et la formation des usagers.

Notre bureau d'études se tient à votre entière disposition pour vous aider à garantir l'accessibilité des bâtiments tout en prenant en compte de la vie des résidents, de leur handicap ou du type de dépendance .

Dans l'espoir de trouver un futur partenariat et restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Domodepment'vôtre...